http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article279

# Informations de Gestion

- Pratique -

Date de mise en ligne : mardi 12 septembre 2023

**Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés**

# L'équipe

- Adjointe gestionnaire : Véronique BRINON
  Mel : gestion.0450047g chez ac-orleans-tours.fr
  **Pronote** : Chemin d'accès COMMUNICATION - DISCUSSION - PERSONNEL - BRINON Véronique
- Secrétaire de gestion : Sandrine COLIN
  Mel : Secretariat-gestion.CR chez ac-orleans-tours.fr
  **Pronote** : chemin d'accès COMMUNICATION - DISCUSSION - PERSONNEL - COLIN Sandrine

# Activités

- Création, renouvellement des cartes de self (3 Euros le renouvellement)
- Encaissement des ventes de tickets pour les externes (4,20 Euros le repas)
- Encaissement des renouvellements des carnets de correspondance (2 Euros)
- Facturation des forfaits de demi-pension :
- 3 jours (fixes dans la semaine) 362,25 Euros en 3 factures
- 4 jours : 483 Euros en 3 factures
- les changements de régime ne sont réalisables qu'en début de trimestre
- Les factures sont envoyées par l'application op@le : le nom de l'expéditeur est **opale-asap chez noreply.phm.education.gouv.fr**
- Un message via PRONOTE vous avertit de la distribution des factures en octobre, janvier et avril :
  Vérifier son arrivée sur l'adresse mel fournie pour le responsable qui paie les frais scolaires (un des responsables seulement, l'adresse mel fournie se trouve dans votre dossier sur l'ENT). *Attention aux spams et nous alerter le plus vite possible si rien n'arrive.*
  *Les relances arrivent de la même façon*

- Encaissements les factures de demi-pension (Par chèques ou Espèces)
  les autres moyens de paiement sont le virement ou le télépaiement (par carte bancaire en passant par l'ENT). Ce sont actuellement les seuls moyens de paiement permettant de payer en plusieurs fois les factures. Cela demande aux familles de s'organiser pour ne pas oublier.

- Gestion des aides aux familles :
  Bourse : la campagne a débuté le 01 septembre (information via PRONOTE à venir). C'est une campagne nationale aux dates fixées par le ministère de l'éducation nationale (fin le 19 octobre)
  Elle se base sur la composition et les revenus d'un foyer. Elle peut se faire en ligne ou par formulaire papier (à demander au secrétariat de gestion)
  Le montant est fixé pour l'année. 3 taux sont possibles,
  Fonds social : il vient en aide ponctuellement sur la demi-pension, les transports, les fournitures scolaires et pour les voyages.
  Un formulaire est à compléter (à demander au secrétariat de gestion) et la commission examine les dossiers de façon anonyme.

Copyright © Collège Charles Rivière